



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 septembre 2016
19 heures 00

AS/SL

N° 002046

Service des Marchés -
Avenant n° 3 au
marché de
prestations
intellectuelles
consistant en
l'assistance de la
Commune d'Apt dans
le cadre de la
procédure
d'élaboration d'un
PLU

Affiché le :

VOTE :

Pour : 31

Le mardi 13 septembre 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 7 septembre 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

Le 15 octobre 2014 le marché de prestations intellectuelles consistant en l'assistance de la commune d'APT dans le cadre de la procédure d'élaboration d'un PLU a été attribué au groupement constitué par les bureaux d'études CYCLADES et NATURALIA pour un montant de 56 125,00 €HT, soit 67 350,00 €TTC.

Le 20 avril 2015, un premier avenant a été établi pour intégrer de nouvelles surfaces potentielles de développement dans le cadre de la réalisation du diagnostic environnemental, soit près de 83 ha au lieu des 20 ha initialement prévues pour un montant de 2 300,00 €HT, soit 2 760,00 €TTC.

Le 21 janvier 2016 et en application des articles 11.4 à 11.7 du CCAG-PI, un deuxième avenant a été établi pour revoir la périodicité du paiement des avances dues au(x) prestataire(s) afin de tenir compte des retards dans le déroulement du phasage des travaux réalisés. Ce deuxième avenant n'avait pas d'incidence financière.

Le troisième avenant soumis au vote de l'assemblée délibérante a pour double vocation de :

- Intégrer cinq réunions supplémentaires consacrées au travail de zonage et au règlement dans le cadre de la Phase 4 relative à l'animation de la démarche partenariale et à la concertation.
- Modifier les délais contractuels de réalisation de la mission tenant compte de la tenue de la dernière réunion avant arrêt le 9 décembre 2016 pour prendre en compte les remarques des PPA ainsi qu'aux derniers ajustements et de l'arrêt fin décembre 2016 ou début janvier 2017 du PLU en Conseil Municipal.

Le surcoût représente la somme de 5 000,00 €HT, soit 6 000,00 €TTC portant ainsi le marché à 63 425,00 € HT, soit 76 110,00 € TTC. Par rapport au montant initial du marché, le pourcentage d'écart cumulé introduit par l'avenant n° 3 est de 13,01%.

En application de l'article L 1414-4 du CGCT : « Tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres. Lorsque l'assemblée délibérante est appelée à statuer sur un projet d'avenant, l'avis de la commission d'appel d'offres lui est préalablement transmis. »

La Commission d'Appels d'Offres a été sollicitée le 7 septembre 2016.

La délibération SLa/MG n° 1889 du 4 novembre 2015 n'a pas donné délégation à Madame le Maire pour approuver les avenants dont le montant dépasse 10%.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer pour approuver l'avenant n°3 au marché de prestations intellectuelles consistant en l'assistance de la Commune d'Apt (84) dans le cadre de la procédure d'élaboration d'un PLU

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

APPROUVE, l'avenant n°3 avec le groupement constitué par les bureaux d'études CYCLADES et NATURALIA ci-annexé à la présente délibération.

DIT, que le montant de la dépense supplémentaire sera prévu au budget général de la Mairie d'Apt.

AUTORISE, Madame le Maire à signer le dit avenant et toutes pièces s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI